

Le Mensuel du SNIA-IPR n° 40 (février 2026)

ACTUALITE

07/01/2026 : Conseil supérieur de l'éducation. Séance consacrée au projet de loi relatif à la protection des jeunes face aux écrans et à son article 2 n° dédié à l'interdiction des téléphones portables dans l'enceinte des lycées. **Votes : 4 POUR, 60 CONTRE, 7 ABSTENTIONS, 0 REFUS DE VOTE.**

14/01/2026 : [Conseil national du SNIA-IPR](#).

15/01/2026 : Conseil supérieur de l'éducation : « *choc des savoirs* : assouplissement de l'organisation des groupes de besoin ». **Votes : 17 POUR, 25 CONTRE, 20 ABSTENTIONS.**

28/01/2026 : Visio du ministre de l'Éducation nationale avec les corps d'inspection. [Intervention du SNIA-IPR](#).

29/01/2026 : CSE consacré aux projets d'arrêté fixant les programmes : de langue vivantes et régionales au cycle 2; de Mathématiques et de Français au cycle 4, de mathématiques en LGT.

METIER

09/01/2026 Arrêté du 5-01-2026 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2026 au concours de recrutement des IA-IPR.

SYSTEME EDUCATIF

Textes généraux

02/01/2026 : [Note de service du 10-12-2025](#) , Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels.

02/01/2026 : [Note de service 11-12-2025](#) , Évaluation des compétences expérimentales des épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre du baccalauréat général – Session 2026.

15/01/2026 Arrêté du [12-01-2026](#) fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.

15/01/2026 : [Note de service du 8-1-2026](#) : Erasmus+ – Appel à propositions relatif au programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport / Corps européen de solidarité – Appel à propositions relatif au programme européen de volontariat – Année scolaire et universitaire 2026-2027.

15/01/2026 : [Note de service du 23-12-2025](#), Bac GT : Évaluations ponctuelles pour l'enseignement scientifique.

22/01/2026 3 arrêtés fixant la liste des établissements proposant une section binationale Abibac , celui du [12-01/2026](#) (baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife), celui [12-02-2026](#) (baccalauréat et du diplôme du Bachillerato,) et enfin celui du [12/01/2026](#) fixant Esaba (baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato,).

22/01/2026, [Note de service du 29-12-2025](#) : Programmes limitatifs pour les enseignements d'option et de spécialité d'arts en cycle terminal renouvelés à la rentrée scolaire 2026.

29/01/2026 : [Arrêté du 9-1-2026](#), Thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) pour les CPGE scientifiques.

29/01/2026 : [Note de service du 9-1-2026](#). Bac. T. Évaluation des compétences expérimentales de la série STL. Ses. 2026.

Mesures nominatives

01/01/2026 [Décret du 31-12-2025](#) portant nomination de Mme Nathalie SIMONET, DAASEN de Seine St Denis.

01/01/2026 [Décret du 31-12-2025](#) portant renouvellement de Mme Nathalie MALABRE, N DASEN de Dordogne.

02/01/2026 [Arrêté du 5-12-2025](#) portant nomination des Médiateurs académiques.

02/01/2026 [Arrêté du 19-12-2025](#) portant nomination de l'adjoint à la cheffe de service, des chefs de collège et de chefs de pôle à l'IGESR.

06/01/2026 [Arrêté du 5-01-2026](#) portant nomination (inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) (durée 5 ans) : par corps d'origine **ADM. ETAT** : Mme BOURDAIS, M. LEGAL., X. **ADM TERRIT** : Mme AUDOIT, Ch. Mme GAZEL, **IA-IPR** : M. COUX, F. DASSONVILLE, K. M. KÜHL, Ch. Mme POLIZZI I., M. VALLUY-ANDRÉ L., **IJS** : Mme DUBOOIS. L., **MCF** : M. TERRET, C., **PR. CH.SUP** : Mme GAUTHIER, Mme FRÉMONT, E., **PROF AGR** : SIFFERT. B.,

08/01/2026 [Arrêté du 6-01-2026](#) portant nomination de TILLY, H., chef de service, de L'IH2EF.

15/01/2026 : [Arrêté du 13-1-2026](#), mettant fin aux fonctions de président du Conseil supérieur des programmes de M. SHERRINGHAM.

PUBLICATIONS & RAPPORTS

28/09/2025 : AMOSSE, T., et BOUCHET-VALAT, M., Milan : [Dirigeants et professionnels de haut niveau : une définition statistique de l'« élite socioprofessionnelle](#) » in *Population*, Vol. 79(1), Ined, 2024. Cette nouvelle catégorie statistique créée, est composée de dirigeants et professionnels de haut niveau, représentant les positions professionnelles les plus élevées en France,(environ 3 % des emplois) , soit près d'un million de personnes: ces emplois se distinguent par des responsabilités hiérarchiques importantes ou une expertise de haut niveau. Il s'agit de personnes qui disposent d'un pouvoir important dans notre société.

02/12/2025 : ABRIAC A., " [La validation des acquis de l'expérience \(VAE\) : reprise des candidatures en 2024](#) ", Note d'Information, n° 25-67, DEPP. « En 2024, les nouvelles entrées dans le dispositif ont bondi de 25 %. Le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), celui de moniteur-éducateur (DEME) et le CAP de la petite enfance rassemblent la moitié des dossiers traités avec 54 % des recevabilités (+ 11 points) et 46 % des candidatures déposées et validations totales prononcées (+ 7 points).

06/01/2026 GREMION., CH (HEFP)., & YOUNES. N.,(U. Clerm. Auv.) : [Évaluation en éducation et formation : ancrages et perspectives](#). L'ouvrage collectif a été publié à l'occasion des 40 ans de l'ADMEE-Europe: association spécialisée sur les questions d'évaluation dans le monde de l'éducation. Composé de

23 chapitres correspondant aux différentes contributions. On peut citer entre autres, l'article de MOTTIER LOPEZ, L., : L'évaluation formative et ses reconfigurations conceptuelles; DAUCHET, D., & Al : les Biais du jugement évaluatif en contexte scolaire Condensé de 100 ans de recherche en docimologie; HADJI, Ch. L'éternel débat des notes à l'école, NIZET, I., Changer notre rapport aux preuves d'apprentissage : questions posées par les IA génératives en évaluation, ROBLEZ, A., 40 ans de crises de valeurs en évaluation.

19/01/2026 BUTTIER, J. Ch. et HUSSER A. C. , (SS la direction de) : [L'école, la religion et la sécularisation : perspectives confessionnelles et laïques](#) » : « Les articles réunis dans ce dossier interrogent les modalités de traitement scolaire du religieux dans des contextes caractérisés par la sécularisation et l'exigence démocratique. Dans une perspective comparatiste (France, Suisse, Italie, Belgique) et pluridisciplinaire (croisant approches historienne, sociologique, didactique et philosophique), ils explorent la manière dont les systèmes éducatifs — laïques, confessionnels ou neutres — articulent transmission des savoirs, pluralisme conditionnel et exigences de scientifcité au travers des politiques éducatives et des pratiques enseignantes en matière de formation du citoyen et d'enseignement relatif aux religions. Loin d'une lecture univoque de la sortie de la religion, ces contributions mettent en lumière la complexité des dynamiques de sécularisation dans les écoles de la démocratie. »

29/01/2026 Direction des affaires juridiques du MEN: [Lettre d'information juridique n° 238 – janvier 2026.](#)

JURISPRUDENCES

11/12/2025 : [TA de Strasbourg, n° 2306416](#). En mai 2018, M. A. B... a été recruté par contrat à durée déterminée par le recteur de l'académie de Nancy-Metz comme professeur de lettres modernes. Il doit être regardé comme demandant d'annuler la décision verbale et non datée par laquelle le recteur n'a pas renouvelé son contrat à compter de la rentrée de septembre 2023. Le recteur de l'académie de Nancy-Metz a invoqué des insuffisances dans sa manière de servir, notamment sur les plans didactique et pédagogique. M. A B fait valoir que les différents rapports (d'inspection) contiennent des appréciations positives, tenant notamment à sa volonté d'intéresser les élèves et de transmettre une culture, **REJET**. Ces appréciations sont, à la lecture des trois rapports, nettement en retrait au regard de l'appréciation d'ensemble portée par les IA-IPR, qui soulignent d'importantes lacunes aux plans didactique et pédagogique un « remplissage avec une part d'improvisation, préparation de cours avait « manqué de rigueur », « démarche didactique très approximative », un défaut de construction de la séquence, un cahier de textes peu rigoureux et des évaluations très insuffisantes. « Les appréciations, élogieuses, portées par les différents chefs d'établissement où a exercé M. A B..., ne sont pas (...) de nature à remettre en cause les appréciations portées par les IA-IPR, dès lors que l'appréciation portée par le chef d'établissement, qui ne dispose pas de la même expertise que les inspecteurs, n'a pas principalement pour objet d'évaluer les compétences pédagogiques du professeur. La lettre de soutien d'un parent d'élève, établie d'ailleurs par les soins du requérant, est dépourvue de valeur probante.

18/12/2025 : [CAA de LYON, 23LY03825](#). Mme B, Professeure d'anglais dans un lycée de Lyon a fait l'objet d'une procédure disciplinaire engagée à son encontre le 11 février 2016. Suite à la réunion la commission administrative paritaire (CAPA) le 08-02-2020 devenu définitif, la cour administrative d'appel de Lyon a annulé le jugement du tribunal ainsi que la sanction disciplinaire infligée à Mme B, au motif du défaut d'impartialité du président de la CAPA. Mme B, a ensuite demandé au TA de condamner l'Etat à lui verser la somme de 200 800 euros en réparation de l'ensemble de ses préjudices. Suite au rejet de sa demande, Mme B a déposé un recours devant la CAA. **REJET** : « Eu égard à la gravité des fautes commises, à leur caractère répété et à leur répercussion sur les élèves concernés et sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, la même décision d'exclusion temporaire des fonctions d'une durée de deux ans aurait pu être également prise si la procédure avait été régulière. »

AGENDA

03/02/2026 : Première réunion du groupe national des personnels d'inspection.

06/02/2026 : Publication des résultats d'admissibilité du concours des IA-IPR.